

APPEL D'OFFRES N° 77513

DEVIS DT-22-25

CLAUSES TECHNIQUES

**ACQUISITION DE CHENILLETES
DE DÉNEIGEMENT DE TROTTOIRS**

SOMMAIRE

<u>Titre</u>	<u>Article</u>
Données générales	1.1
Données techniques	1.2
Équipements	1.3

ATTENTION : Toute information incomplète ou manquante dans votre proposition pourra entraîner le rejet de la soumission

Les documents de l'appel d'offres sont acheminés en format 8½" X 14" et doivent nous être retournés dans ce format

Veuillez vous assurer de faire la demande d'impression en format 8½" X 14"

ACQUISITION DE CHENILLETES DE DÉNEIGEMENT DE TROTTOIRS	Devis DT-22-25	Appel d'offres N° 77513
--	-------------------	----------------------------

CLAUSES TECHNIQUES**CONFIRMATION DU
SOUSSIONNAIRE
(À REMPLIR)****1.1 DONNÉES GÉNÉRALES**

- Chacune des lignes devra être complétée en inscrivant « **conforme** » ou en fournissant l'information demandée

1.1.1 MOYEN D'ACCÈS

Access Systems for Off-Road Machines-SAE J185
MAY03

1.1.2 CODE

Code de la sécurité routière de la province de
Québec

1.1.3 FEUX

Règlement sur la sécurité des véhicules
automobiles, RSVA 108 de Transports Canada

1.1.4 BOYAUX HYDRAULIQUES

Tous les boyaux hydrauliques doivent être, au
minimum, du type SAE 100R2 AT et munis de
raccords pressés

1.1.5 EMBLÈME

Emblème triangulaire de marche lente, ASAE STD
276.3

1.1.6 PLAQUES D'IDENTIFICATION

- Fixées à la chenillette et tous ses accessoires :
 - Indiquant : - Marque
 - Modèle
 - Série

1.1.7 PEINTURE DE FINITION

- Chenillette : jaune, standard du fabricant
- Équipements : identiques à la couleur de la
chenillette

Raison sociale : _____

Initiales du représentant autorisé : _____ Date : _____

ACQUISITION DE CHENILLETES DE DÉNEIGEMENT DE TROTTOIRS	Devis	Appel d'offres
	DT-22-25	N° 77513

CLAUSES TECHNIQUES**CONFIRMATION DU
SOUSSIONNAIRE
(À REMPLIR)****1.1.8 ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES RÉGULIERS**

Tous les équipements et accessoires réguliers énumérés dans la fiche technique du fabricant des chenillettes doivent être fabriqués et installés en usine, à moins d'indications contraires dans les spécifications techniques

1.1.9 COORDINATION

Le soumissionnaire aura l'entière responsabilité de la coordination et des exigences des spécifications techniques pour la fourniture de la chenillette, la fourniture et l'installation des équipements

1.1.10 MANUEL OU CD OU ACCÈS SITE INTERNET

- À fournir à la livraison pour chaque chenillette :
 - Un (1) conducteur version papier (en français si disponible), installation dans une pochette ou coffret à l'intérieur de la cabine
 - Un (1) conducteur supplémentaire version clé USB (en français si disponible)
 - Un (1) d'atelier incluant le moteur et tous les sous-ensembles
 - Un (1) de pièces incluant les sous-ensembles : cabine, moteur, différentiel, suspension, train de roulement, système électrique, système de freins, système hydraulique, hydrostatique, et chasse-neige
-

Note : La lecture du CD devra se faire sans aucune restriction. Le nombre de fois d'utilisations du ou des CD ne pourra être limité

OU

- Un (1) accès gratuit à un site web « internet » du fabricant du véhicule et/ou des fournisseurs de composantes décrites plus haut sans franchise et sans frais annuels
-

1.1.11 DOCUMENTATION

- À la livraison pour chaque véhicule :
 - Attestation de transaction avec un commerçant (ATAC)
-

Raison sociale : _____

Initiales du représentant autorisé : _____ Date : _____

ACQUISITION DE CHENILLETES DE DÉNEIGEMENT DE TROTTOIRS	Devis	Appel d'offres
	DT-22-25	N° 77513

CLAUSES TECHNIQUES

**CONFIRMATION DU
SOUSSIONNAIRE
(À REMPLIR)**

- Description d'un véhicule neuf (DVN), si disponible du manufacturier

- Le soumissionnaire devra remplir, pour la chenillette, le formulaire « LISTE DES CARACTÉRISTIQUES » du Service de la gestion des équipements motorisés

Note : Le formulaire sera fourni de façon électronique par le représentant de la Ville de Québec, rempli par le soumissionnaire et retransmis électroniquement lors de la livraison des chenillettes

1.1.12 GARANTIE

- Garantie de base de la chenillette :

- Un (1) an ou 1000 heures minimum *an* *heures*

- Garantie de base du moteur :

- Deux (2) ans ou 3000 heures minimum *ans* *heures*

- Les frais de déplacement, subsistance et coût horaire du technicien ou les frais de transport de la chenillette pour effectuer les correctifs couverts par la garantie seront à la charge du fournisseur donc inclus dans le prix de vente

- Les garanties seront effectives à partir de la date de mise en service de la chenillette par la Ville de Québec

IMPORTANT : Tous les documents devront être enregistrés à l'adresse suivante :

- 52, rue Marie-de-l'Incarnation,
Québec (Québec) G1N 3E8

Note : Le soumissionnaire aura la responsabilité d'informer et confirmer la date de mise en service par la Ville de Québec en informant son fabricant, ses fournisseurs de composantes majeures et/ou ses sous-traitants de composantes fournies avec l'unité, afin que débutent les garanties

Raison sociale : _____

Initiales du représentant autorisé : _____ Date : _____

ACQUISITION DE CHENILLETES DE DÉNEIGEMENT DE TROTTOIRS	Devis	Appel d'offres
	DT-22-25	N° 77513

CLAUSES TECHNIQUES

**CONFIRMATION DU
SOUSSIONNAIRE
(À REMPLIR)**

1.1.13 PRÉSENTATION AUX OPÉRATEURS ET MÉCANICIENS

- Un total de deux (2) séances de présentation sera requis pour les opérateurs, d'une durée de deux (2) heures par séance minimum, à chaque endroit d'opération
- Un total de deux (2) séances de présentation sera requis pour les mécaniciens, de jour et de soir, d'une durée de deux (2) heures par séance minimum à chaque endroit de livraison
- Les dates et l'horaire des présentations seront à la discrétion du représentant de la Ville de Québec
- Le soumissionnaire devra coordonner la diffusion de toutes les présentations avec les responsables de chaque endroit de livraison au plus tard sept (7) jours après la date de livraison
- Les coordonnées des personnes responsables, la planification du contenu et le lieu de diffusion des séances seront établis en contactant le représentant de la Ville de Québec
- Les séances prévues seront incluses dans le prix du véhicule

Note : Si des présentations supplémentaires sont requises, le fournisseur devra indiquer le coût unitaire par séance

Coût :

1.1.14 LIVRAISON

- Le transport des chenillettes sera aux frais du soumissionnaire
- Adresse de livraison :
 - Aux différents ateliers de la Ville de Québec
 - Après entente avec le représentant de la Ville de Québec

1.1.15 DATE DE LIVRAISON

- 28 octobre 2022 pour l'ensemble des chenillettes
- Frais de pénalité de 500 dollars par jour calendrier pour chaque chenillette non livrée après cette date

Raison sociale : _____

Initiales du représentant autorisé : _____ Date : _____

ACQUISITION DE CHENILLETES DE DÉNEIGEMENT DE TROTTOIRS	Devis	Appel d'offres
	DT-22-25	N° 77513

CLAUSES TECHNIQUES

**CONFIRMATION DU
SOUSSIONNAIRE
(À REMPLIR)**

1.1.16 INSPECTION ET MÉTHODES DE CONTRÔLE

- La Ville se réserve le droit de procéder à des inspections en cours de fabrication (atelier du soumissionnaire) ou d'exécution, sans préjudice, et l'adjudicataire du contrat doit l'aider à accomplir ce rôle

Durant la période déterminée des contrôles, l'adjudicataire devra remédier à ses frais pour toute défectuosité quelconque trouvée sur la (ou chacune des) pièce(s) d'équipement

- Une (1) rencontre de préproduction sera effectuée par le représentant de la Ville de Québec
- Lors de la rencontre de préproduction, le soumissionnaire devra nommer son représentant responsable du dossier
- Avant la livraison, les chenillettes et tous leurs équipements fabriqués et équipés conformément aux spécifications techniques doivent être mis à la disposition du représentant de la Ville de Québec pour inspection et acceptation
- Une (1) inspection finale sera effectuée par le représentant de la Ville de Québec. Des inspections supplémentaires seront effectuées au besoin pour chaque visite de non-conformité

1.1.17 FRAIS DE DÉPLACEMENT

Le soumissionnaire devra, le cas échéant, défrayer les coûts de transport, d'hébergement et de nourriture pour un représentant de la Ville de Québec soit : une (1) rencontre préproduction et une (1) inspection finale et une (1) ou plusieurs inspections en cas de non-conformité lors de la première inspection, pour chaque véhicule si la distance aller seulement dépasse 300 kilomètres du 52, rue Marie-de-l'Incarnation de l'adresse du soumissionnaire

1.1.18 NETTOYAGE

- À la livraison :
 - Les chenillettes devront être livrées propres intérieures/extérieures à l'adresse de livraison et ce, à la satisfaction du représentant de la Ville de Québec

Raison sociale : _____

Initiales du représentant autorisé : _____ Date : _____

ACQUISITION DE CHENILLETES DE DÉNEIGEMENT DE TROTTOIRS	Devis	Appel d'offres
	DT-22-25	N° 77513

CLAUSES TECHNIQUES**CONFIRMATION DU
SOUSSIONNAIRE
(À REMPLIR)****1.1.19 IDENTIFICATION**

Aucune identification commerciale autocollante du fabricant et/ou du soumissionnaire ne sera acceptée sur les chenillettes

1.1.20 CARBURANT ET URÉE

À la livraison, les réservoirs devront nous être fournis pleins

1.1.21 FILTRES

Le soumissionnaire devra fournir tous les filtres originaux des fournisseurs de composantes qui seront à remplacer lors d'une maintenance

Exemple :

- Filtres à l'huile moteur
- Filtres à carburant
- Filtre d'antigel
- Filtre à air moteur
- Filtre(s) à air de la cabine
- Filtre(s) à l'huile hydraulique et hydrostatique

Ainsi que tous les autres filtres non décrits plus haut, se trouvant sur le véhicule

Note : un (1) seul ensemble de filtres pour tous les véhicules ayant les mêmes numéros de filtres

1.1.22 EXPÉRIENCE DU SOUSSIONNAIRE

- Le soumissionnaire devra démontrer qu'il a une expérience d'affaire de cinq (5) ans minimum et devra aussi démontrer qu'il est distributeur autorisé du produit soumissionné depuis deux (2) ans minimum à partir de la date de vente du premier véhicule identique. Le soumissionnaire devra nous identifier dix (10) chenillettes identiques à celles proposées et vendues à travers la province de Québec, en nous fournissant le nom du client, le modèle, le numéro de série du véhicule et l'année de livraison. Aucun intermédiaire ne sera accepté

- Le soumissionnaire doit fournir les preuves justificatives avec la soumission

Raison sociale : _____

Initiales du représentant autorisé : _____ Date : _____

ACQUISITION DE CHENILLETES DE DÉNEIGEMENT DE TROTTOIRS	Devis	Appel d'offres
	DT-22-25	N° 77513

CLAUSES TECHNIQUES

**CONFIRMATION DU
SOUSSIONNAIRE
(À REMPLIR)**

1.2 DONNÉES TECHNIQUES

1.2.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE

- Les chenillettes soumissionnées devront être un modèle neuf
- Le soumissionnaire aura l'obligation de fournir un véhicule approuvé et conforme aux normes en vigueur sur les émissions des moteurs découlant de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement

1.2.2 CHENILLETTE

- Marque :
- Modèle :
- Année : en cours minimum

Marque : _____

Modèle : _____

Année : _____

1.2.3 MOTEUR

- Type : diesel, Tier 4
- Marque : standard du fabricant, conforme aux normes en vigueur
- Modèle : standard du fabricant
- Puissance : 99 hp minimum
- Couple :
- Bougies de préchauffage dans la tubulure d'admission, requises

Marque : _____

Modèle : _____

_____ **hp @** _____ **rpm**

_____ **lb-pi @** _____ **rpm**

1.2.4 FILTRE À AIR

Type à sec, standard du fabricant

Raison sociale : _____

Initiales du représentant autorisé : _____ Date : _____

ACQUISITION DE CHENILLETES DE DÉNEIGEMENT DE TROTTOIRS	Devis	Appel d'offres
	DT-22-25	N° 77513

CLAUSES TECHNIQUES

**CONFIRMATION DU
SOUSSIONNAIRE
(À REMPLIR)**

1.2.5 FILTRE À CARBURANT

Avec séparateur d'eau

1.2.6 SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT

- En fonction du moteur et ses accessoires dans toutes les conditions d'opération

- Éthylène glycol dosé à - 37° C, minimum

1.2.7 ÉLÉMENTS D'ENTRAÎNEMENT

- Transmission hydrostatique à débit variable :

- Pompe :

Marque :

Modèle :

- Moteurs :

Marque :

Modèle :

- Système de conduite : Contrôle indépendant de chaque chenille par microprocesseur via un volant

- Frein de service par transmission hydrostatique

- Frein de stationnement par frein multi disque de type sec

- Système hydrostatique pressurisé pour minimiser la cavitation

- Entraînement des chenilles par barbotins en polyuréthane

1.2.8 SUSPENSION / PROPULSION

- Six (6) roues de caoutchouc solide, deux (2) roues avant, quatre (4) roues arrière

- Roues avant montées sur suspension à air avec ajustement et amortisseur hydraulique

- Roues arrière montées en tandem

- Chenilles caoutchoutées, sans fin, renforcées d'acier, largeur ±13 pouces

Largeur :

pouces

Raison sociale : _____

Initiales du représentant autorisé : _____ Date : _____

ACQUISITION DE CHENILLETES DE DÉNEIGEMENT DE TROTTOIRS	Devis	Appel d'offres
	DT-22-25	N° 77513

CLAUSES TECHNIQUES

**CONFIRMATION DU
SOUSSIONNAIRE
(À REMPLIR)**

1.2.9 CHÂSSIS / CABINE

- Châssis d'acier soudé _____
- Cadre de protection certifiée ROPS : _____
- Intégré à la cabine avec plaque d'identification _____

ou

- Certification écrite approuvée à fournir avec la soumission _____
- Cabine monoplace montée sur amortisseurs de caoutchouc ou hydraulique et incorporant un cylindre de bascule vers l'avant pour faciliter le service _____
- Isolation de la cabine telle que le niveau de bruit n'excède pas 89 dB(A) à une vitesse normale d'opération (1 900 rpm, minimum) **dB (A)** _____
- Siège à suspension pneumatique ou mécanique avec appuie-bras ajustable(s), avec ceinture de sécurité à trois (3) points d'attache _____
- Chauffe-vent 24 000 BTU/hr, minimum, avec prise d'air frais et sorties dirigeables **BTU/hr** _____
- Essuie-glace / lave-glace, avant deux (2) vitesses et contrôle intermittent _____
- Essuie-glace arrière _____
- Réservoir à carburant de 100 litres, minimum, sur suspension en caoutchouc **Quantité :** **litres** _____
- Quatre (4) clefs minimum par unité pour toutes les barres de portes, panneaux et commutateur d'ignition _____

1.2.10 SYSTÈME HYDRAULIQUE

- Pompe à engrenage à débit et pression correspondant à la demande des accessoires avant et arrière (chasse-neige et épandeur) **Avant :** **gpm @ psi** _____
- Arrière :** **gpm @ psi** _____

Raison sociale : _____

Initiales du représentant autorisé : _____ Date : _____

ACQUISITION DE CHENILLETES DE DÉNEIGEMENT DE TROTTOIRS	Devis DT-22-25	Appel d'offres N° 77513
--	-------------------	----------------------------

CLAUSES TECHNIQUES

**CONFIRMATION DU
SOUSSIONNAIRE
(À REMPLIR)**

- Lampe témoin pour frein de stationnement _____
- Lampe témoin de feux de route _____
- Lumière pour basse pression d'huile du moteur _____
- Indicateur de température de l'huile hydrostatique _____
- Klaxon _____
- Alarme et lampe témoin pour :
 - Basse pression hydraulique _____
 - Bas niveau hydrostatique _____
 - Charge de la batterie _____
 - Basse pression et haute température d'huile à moteur _____

1.2.12 MIROIR

Deux (2) intérieur, droit et gauche, standard du fabricant, partie supérieure de la cabine, si approuvé ROPS

Quantité : _____

1.2.13 CHÂSSIS POUSSOIR

- Sans attache rapide pour tous les véhicules _____
- Un (1) vérin de levage à tige niturée _____
- Une (1) soupape de sûreté en cas de collision (cushion valve) _____

1.2.14 SORTIES HYDRAULIQUES

- Contrôle de marche/arrêt à l'intérieur de la cabine pour toutes les fonctions avant et arrière _____

Raison sociale : _____

Initiales du représentant autorisé : _____ Date : _____

ACQUISITION DE CHENILLETES DE DÉNEIGEMENT DE TROTTOIRS	Devis DT-22-25	Appel d'offres N° 77513
--	-------------------	----------------------------

CLAUSES TECHNIQUES

**CONFIRMATION DU
SOUSSIONNAIRE
(À REMPLIR)**

- Avant :
 - En quantité suffisante avec débit requis pour l'ensemble des fonctions de la gratte à neige _____
- Arrière :
 - À débit variable _____
 - Ajustement du potentiomètre pour contrôler le débit d'huile en fonction d'une épandeuse sur remorque _____
 - Accouplement rapide localisé à l'arrière du véhicule avec les sorties à l'horizontale _____

1.2.15 FICHE DE RACCORDEMENT

- Marque : GROTE _____
- Numéro : 82-1058 _____
- Branchée au circuit électrique de la chenillette _____
- Câble 7 brins, jauge 14 minimum _____
- Encastrée dans le panneau arrière. Après entente avec le représentant de la Ville de Québec _____
- Vert : clignotant droit _____
- Jaune : clignotant gauche _____
- Blanc : masse _____
- Brun : feux de position (« parking ») _____
- Bleu : reculons, signal 12 volts requis _____

Raison sociale : _____

Initiales du représentant autorisé : _____ Date : _____

ACQUISITION DE CHENILLETES DE DÉNEIGEMENT DE TROTTOIRS	Devis DT-22-25	Appel d'offres N° 77513
--	-------------------	----------------------------

CLAUSES TECHNIQUES

**CONFIRMATION DU
SOUSSIONNAIRE
(À REMPLIR)**

1.2.16 CROCHET DE REMORQUAGE

- Marque : BUYER'S _____
- Numéro : BH82516 _____
- Installation : _____
- Partie centrale du contrepoids arrière _____
- Hauteur d'accouplement : _____
- 18 pouces du dessus de la boule au sol _____

1.2.17 MARCHE POUR ACCÈS À LA CABINE

- Conforme à l'article 1.1.1 _____
- Standard du fabricant _____

OU

- Trois (3) sections repliables à l'intérieur de la cabine _____
- Métal déployé au-dessus de la marche _____
- Appuie-pieds lorsque repliée _____

1.2.18 EMBLÈME TRIANGULAIRE DE MARCHE LENTE

Requis, article 1.1.5 _____

1.2.19 CADENASSAGE

- Installation d'un (1) couteau coupe-courant sur le circuit électrique de l'alimentation principal de la chenillette _____
- Un (1) couteau de marque COLE HERSEE _____

Raison sociale : _____

Initiales du représentant autorisé : _____ Date : _____

ACQUISITION DE CHENILLETES DE DÉNEIGEMENT DE TROTTOIRS	Devis DT-22-25	Appel d'offres N° 77513
--	-------------------	----------------------------

CLAUSES TECHNIQUES

**CONFIRMATION DU
SOUSSIONNAIRE
(À REMPLIR)**

- Numéro : 75908 _____
- Un (1) levier de marque COLE HERSEE _____
- Numéro : 24505 _____
- Emplacement : à l'intérieur du véhicule, sur le plancher entre la porte et la base du siège du conducteur ou près du compartiment de la batterie, après entente avec le représentant de la Ville de Québec _____

1.3 ÉQUIPEMENTS

1.3.1 CHASSE-NEIGE RÉVERSIBLE

- Sans attache rapide pour tous les véhicules _____
- Dimensions :
 - Largeur : 60 pouces, environ _____ *pouces*
 - Hauteur : 26 pouces, environ _____ *pouces*
- Levage et descente _____
- Angulation gauche et droite _____
- Inclinaison latérale (tilt) _____
- Déplacement latéral gauche et droit _____
- Lame d'usure à basculement arrière, à insertion de carbure de tungstène _____
- Contrôles électriques/hydrauliques dans la cabine _____
- Levage et descente _____
- Angulation gauche et droite _____

Raison sociale : _____

Initiales du représentant autorisé : _____ Date : _____

ACQUISITION DE CHENILLETES DE DÉNEIGEMENT DE TROTTOIRS	Devis DT-22-25	Appel d'offres N° 77513
--	-------------------	----------------------------

CLAUSES TECHNIQUES

**CONFIRMATION DU
SOUSSIONNAIRE
(À REMPLIR)**

- Inclinaison latérale (tilt) _____

- Déplacement latéral gauche et droit _____

- Flottaison, position de détente _____

- Modification locale acceptée, après entente avec le représentant de la Ville de Québec _____

Raison sociale : _____

Initiales du représentant autorisé : _____ Date : _____